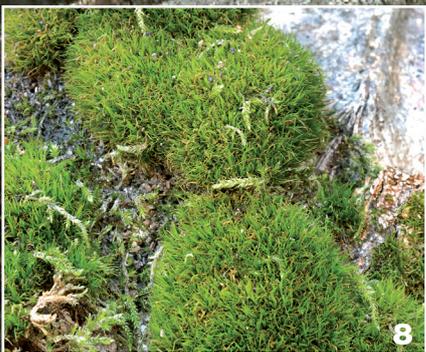
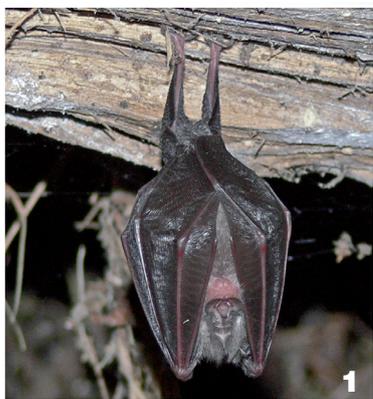


# Compte-rendu annuel d'activités du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Île-de-France

## N° 2 : année 2009



1 : Petit rinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) © Vincent VIGNON

2 : Coupe du Lutétien, Carrière de Limay (78) © Gérard ARNAL

3 : Martin pêcheur (*Alcedo atthis*) © Jean-Philippe SIBLET

4 : Flûteau nageant (*Lurionium natans*) © Gérard ARNAL

5 : Coteaux de la Seine © Eric COUDERT DIREN Île-de-France

6 : Crapaud commun (*Bufo bufo*) © Gérard ARNAL

7 : Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) © Vincent VIGNON

8 : Dicrâne verte (*Dicranum viride*) © Jacques BARDAT

9 : Chabot (*Cottus gobio*) © Francis OLIVEREAU

10 : Epiaire diadème (*Araneus diadematus*) © Gérard ARNAL

Photo fond : Lande sèche, Fontainebleau © Sophie COSTE

# Sommaire

---

Mot du président

## **1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE**

- 1.1. Evolution de la composition du CSRPN d'Île-de-France en 2009
- 1.2. Calendrier des séances 2009 (n° 11 à 16)
- 1.3. Personnes ayant participé aux séances n° 11 à 16

## **2. ACTIVITÉS 2009 DU CSRPN D'ÎLE-DE-FRANCE**

### **2.1. Pour le compte de l'État**

- 2.1.1. Validation de ZNIEFF
- 2.1.2. Défense du site géologique de Sannois (95) – suite
- 2.1.3. Avis sur les projets d'aménagement dans la RNN de La Bassée (77)
- 2.1.4. Mesure d'urgence pour la RNN des Coteaux de la Seine (78-95)
- 2.1.5. Étude de la déclinaison régionale des plans nationaux d'actions
- 2.2.6. Avis sur un projet de la Direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France

### **2.2 Pour le compte de l'État et de la Région Île-de-France**

- 2.2.1. Contribution à l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique
- 2.2.2. Participation des membres du CSRPN aux groupes de travail du SINP
- 2.2.3. Suivi de la situation de la carrière du Guépelle (95)

### **2.3. Pour le compte de la Région Île-de-France**

- 2.3.1. Validation de Réserves naturelles régionales
- 2.3.2. Comités scientifiques locaux des RNR
- 2.3.3. Avis sur la situation des Bernaches du Canada en Île-de-France

## **3. PARTIE FINANCIÈRE**

- 2.3.1. DIREN
- 2.3.2. Région d'Île-de-France

## Annexes

Annexe 1 : Arrêté préfectoral modificatif n° 2009-541 du 6 mai 2009, portant modification de la composition du CSRPN

Annexe 2 : Arrêté préfectoral modificatif n° 2009-1150 du 3 septembre 2009, portant modification de la composition du CSRPN

Annexe 3 : Liste des ordres du jour des réunions 2009 du CSRPN

Annexe 4 : Liste des participants des séances n°11 à 16

Annexe 5 : Les décisions prises pour le compte de l'Etat concernant les ZNIEFF

Annexe 6 : Motion pour la sauvegarde du Géosite de Sannois

Annexe 7 : Avis sur le projet d'aménagement (bande transporteuse) dans la RNN de La Bassée

Annexe 8 : Avis sur les mesures d'urgence pour la protection d'espèces de flore menacées dans la RNN des Coteaux de la Seine

Annexe 9 : Les décisions du CSRPN d'Île-de-France prises pour le compte de la région

Annexe 10 : Motion sur les mesures de gestion des populations de Bernaches du Canada en Île-de-France

# Mot du président

---

L'année 2009 a été marquée, grâce à l'accord de Monsieur le Préfet de région et de Monsieur le Président du Conseil régional, par le renouvellement officiel d'une partie des membres du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) d'Île-de-France, en remplacement des démissionnaires. Ceci a permis un fonctionnement conforté sur le plan scientifique (maximum de spécialités représentées) et plus serein sur le plan administratif (quorum). Les six nouveaux membres ont été chaleureusement accueillis et ont tout de suite fait profiter le Conseil de leur grande expérience professionnelle et de leur connaissance de la région francilienne.

Pour cette deuxième année de fonctionnement, le CSRPN d'Île-de-France a opté pour un rythme de réunions très soutenu, mais moins chargé qu'en 2008, année exceptionnelle compte tenu de l'interruption entre juin 2004 et septembre 2007. Il a été décidé de se réunir dorénavant sur la base de cinq séances annuelles « ordinaires » (janvier, mars, mai, septembre et novembre) et de deux séances « supplémentaires », programmées en fonction des besoins. La sortie sur le terrain, en juin, a été reconduite. C'est ainsi que l'année 2009 a donné lieu à six séances (cinq ordinaires et une supplémentaire en décembre) en salle et à une journée sur le terrain, dans la Réserve naturelle régionale de Sainte-Assise en Seine-et-Marne. Au nom des membres du Conseil, je remercie chaleureusement la DIREN et la Région Île-de-France pour l'organisation des séances en salle ainsi que l'Agence des Espaces Verts pour celle de la journée sur le terrain.

J'espère que le CSRPN aura répondu, par ses avis, aux attentes et questions de l'État, de la Région (Conseil régional et agence Natureparif) lors de cette année marquée par la poursuite de nombreux dossiers (inventaire ZNIEFF, sites Natura 2000, PNA...), le démarrage des actions sur de nouveaux outils (SRCE1, SINP2...) et la naissance officielle des premières Réserves naturelles régionales (RNR).

Je remercie chaleureusement mes collègues membres du CSRPN qui, à titre bénévole, par leur disponibilité, leur engagement et la qualité de leur travail ont permis d'assurer ces missions, dans une ambiance toujours conviviale.

Gérard ARNAL

---

<sup>1</sup> Schéma régional de cohérence écologique

<sup>2</sup> Système d'information sur la nature et les paysages

# 1. Présentation générale

---

## *1.1. Évolution de la composition du CSRPN d'Île-de-France en 2009*

La composition initiale du CSRPN, fixée dans l'arrêté préfectoral de création du CSRPN n°2007-1533 du 17 septembre 2007, a évolué. Les arrêtés préfectoraux modificatifs du 6 mai 2009 n°2009-541 (Cf. annexe 1) et du 3 septembre 2009 n°2009-1150 (Cf. annexe 2) ont entériné, respectivement, la démission de cinq membres et la nomination de six nouveaux membres. Le CSRPN est maintenant officiellement composé de 23 membres.

## *1.2. Calendrier des séances 2009 (n°11 à 16)*

Les séances de travail se sont tenues alternativement à la Direction régionale de l'environnement (DIREN) Île-de-France (rue Benoît Malon, 94 257 Gentilly) et au Conseil régional d'Île-de-France (Boulevard de Invalides, 75 007 Paris).

N°	Date	Nature	Lieu
11	Jeudi 22 janvier	séance de travail ordinaire	Conseil régional
12	Jeudi 26 mars	séance de travail ordinaire	DIREN
13	Jeudi 28 mai	séance de travail ordinaire	Conseil régional
	Jeudi 25 juin	sortie sur le terrain	RNR des Bruyères de Sainte-Assise (77)
14	Jeudi 24 septembre	séance de travail ordinaire	DIREN
15	Jeudi 26 novembre	séance de travail ordinaire	Conseil régional
16	Jeudi 17 décembre	séance de travail supplémentaire	DIREN

Les ordres du jour des séances de travail n°11 à 16 sont joints en annexe 3.

## *1.3. Personnes ayant participé aux séances de travail n°11 à n°16*

En comptant les membres du CSRPN et les intervenants extérieurs, ce sont 62 personnes au total qui ont participé aux séances de travail n°11 à 16 ; elles figurent en annexe 4.

## 2. Activités 2009 du CSRPN d'Île-de-France

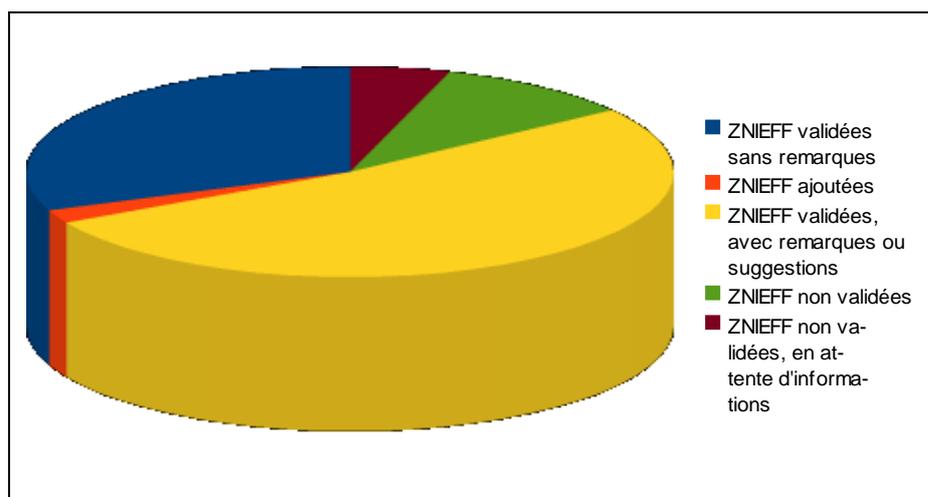
Les décisions prises par le CSRPN, quel que soit le sujet, ont été numérotées et portent le code « E » pour celles relevant de l'État et le code « R » pour celles relevant de la Région.

### 2.1. Pour le compte de l'État

#### 2.1.1. Validation de ZNIEFF

Les séances de travail n°12, 13 et 16 ont été consacrées à l'examen de 87 Zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) de Paris et de la Petite couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne), et des départements des Yvelines et du Val-d'Oise (ZNIEFF restantes).

Séance	ZNIEFF validées sans remarques	ZNIEFF issues de la fusion de ZNIEFF existantes	ZNIEFF validées, avec remarques ou suggestions	ZNIEFF en attente d'informations	ZNIEFF supprimées	Total
12	7	1	20	0	2	30
13	12	1	13	2	3	31
16	9	2	8	2	5	26
<b>Total</b>	<b>28</b>	<b>4</b>	<b>41</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	87
%	<b>32 %</b>	<b>5 %</b>	<b>47 %</b>	<b>5 %</b>	<b>11 %</b>	100 %



L'ensemble des décisions figure en annexe 5.

L'année 2009 a aussi été l'occasion de faire un état d'avancement de l'actualisation des ZNIEFF de 2<sup>e</sup> génération. Pour rappel, la loi Grenelle 1 demande que l'ensemble des ZNIEFF soit actualisé

avant la fin de l'année 2010. Après examen par le CSRPN de 87 ZNIEFF au cours de ses séances de 2009, 138 ZNIEFF restent à examiner (Seine-et-Marne et Yvelines).

#### *2.1.2. Défense du site géologique de Sannois (95) – suite*

En 2008, le CSRPN avait alerté le ministère de l'Ecologie sur la nécessité de conservation d'un site géologique remarquable à Sannois (95). Ce site constitue une référence majeure pour l'observation des faciès du début du cycle Stampien et pour l'histoire de la géologie. Le magasin Carrefour jouxtant le front de taille avait fait part de sa volonté de le stabiliser en projetant du béton pour éviter tout risque d'éboulement. S'appuyant sur des bases réglementaires permettant de prendre en compte la géodiversité, le CSRPN avait désigné deux de ses membres pour l'informer régulièrement de l'avancement des discussions entre Carrefour, l'Agence des Espaces Verts (AEV) et un bureau d'études spécialisé dans les travaux de confortement et de consolidation de parois. Inquiet quant au devenir du site, le CSRPN avait rédigé, en 2008, une motion pour la sauvegarde du géosite de Sannois.

En 2009, le bureau d'études a soumis quatre solutions d'aménagement du site à Carrefour. Après études de ces propositions, le CSRPN a rédigé un avis (Cf. annexe 6) et l'a adressé à Carrefour et à l'AEV. Dans cet avis, il indique la solution à privilégier et les conditions à respecter en vue du double objectif de sécurisation et de valorisation du site.

#### *2.1.3. Avis sur les projets d'aménagement dans la Réserve naturelle nationale de La Bassée (77)*

En 2008, une demande d'autorisation de travaux avait été déposée par des carriers, pour la construction d'une bande transporteuse traversant la Réserve naturelle nationale (RNN) de la Bassée. L'installation prévue doit permettre d'acheminer les matériaux extraits d'un gisement alluvionnaire, jusqu'à 3 km des secteurs d'extraction. Dans ce cadre, l'avis du CSRPN a été sollicité par la DIREN avant la consultation de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) dans sa formation nature, avant que le préfet ne se prononce définitivement. Le CSRPN – considérant l'intérêt majeur de la biodiversité présente sur le site pour l'Île-de-France, la récurrence des demandes de ce type et l'absence d'études écologiques sérieuses dans les dossiers déposés par les carriers – a émis un avis favorable, assorti d'une série de conditions à la réalisation de l'infrastructure (Cf. avis du CSRPN en annexe 7).

#### *2.1.4. Mesure d'urgence pour la RNN des Coteaux de la Seine (78-95)*

Le comité consultatif de la RNN des Coteaux de la Seine, lors de sa première réunion en décembre 2009, a souhaité prendre des mesures d'urgence pour assurer la protection de cinq espèces de flore menacées sur le site. Le CSRPN a rédigé un avis dans lequel il demande notamment au gestionnaire de la réserve de lancer une étude sur les espèces en question, afin de mettre en œuvre, si nécessaire, des mesures de conservation qui y seront adaptées (Cf. annexe 8).

#### *2.1.5. Étude de la déclinaison régionale des plans nationaux d'actions*

Les Plans nationaux d'actions (PNA) sont des plans mis en œuvre pour la protection des espèces ou groupes d'espèces menacés en France, puis déclinés dans les régions concernées. En mars 2009, le CSRPN a sélectionné treize plans pour déclinaison en Île-de-France. Dans la procédure de déclinaison régionale, il est prévu que le CSRPN valide scientifiquement les cahiers des charges,

puis les plans rédigés. Il sera également consulté pour le suivi et l'évaluation des plans lorsqu'ils seront arrivés à leur terme.

Ont été retenus comme devant être lancés en priorité les plans suivants : PNA Chiroptères, PNA Chouette chevêche et PNA Plantes messicoles.

#### *2.1.6. Avis sur un projet de la Direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France*

Lors de sa séance du 26 novembre 2009, le CSRPN a reçu des représentants de la Direction régionale de l'Équipement d'Île-de-France (DREIF) et du Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN) venus présenter un projet de méthodologie permettant d'intégrer la biodiversité dans les projets d'aménagement. Cette méthodologie consiste à attribuer une valeur aux éléments du paysage en vue d'identifier les zones où les enjeux de biodiversité sont les plus forts. Ce dispositif vise à participer à la réflexion sur la TVB régionale. La présentation n'ayant pas pu être terminée et des précisions complémentaires restant à apporter, la fin en a été reportée à une des premières séances du CSRPN de 2010.

## ***2.2 Pour le compte de l'État et de la Région Île-de-France***

### *2.2.1. Contribution à l'élaboration du Schéma régional de cohérence écologique*

Dans la continuité du Grenelle de l'environnement, le Comité opérationnel sur la Trame verte et bleue (COMOP TVB), créé au plan national, demande que les conseils régionaux, en collaboration avec l'État, établissent un Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) avant la fin de l'année 2012. L'assemblage des SRCE de chaque région permettra en outre de définir la Trame verte et bleue nationale.

Le SRCE d'Île-de-France, qui doit identifier les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques de la région, est élaboré à partir des outils existants de protection de la nature et de la connaissance de la présence d'espèces et d'habitats déterminants. Dans ce cadre, le CSRPN a été chargé de valider la liste des outils en question, à prendre en compte pour la construction du SRCE. Ce travail, initié en 2009, sera poursuivi en 2010.

### *2.2.2. Participation des membres du CSRPN aux groupes de travail du SINP*

Le ministère de l'Ecologie a demandé en 2008 la mise en place d'un outil à l'échelle nationale pour la construction en réseau de l'ensemble des métadonnées françaises sur la biodiversité. Le système national – Système d'information sur la nature et les paysages (SINP) – doit être alimenté par des systèmes régionaux. Dans cet objectif, l'association Natureparif a été chargée de constituer l'inventaire régional des métadonnées sur les dispositifs qui concernent la biodiversité. L'association a créé des groupes de travail en 2009 – composés d'experts par genre (vertébrés, invertébrés, flore, habitats, mousses et lichens, etc.) – en vue de valider les processus de collecte et les méthodologies de validation des données. Les groupes de travail ont été placés sous le contrôle et la responsabilité scientifique du CSRPN. Par ailleurs, les membres du CSRPN ont été sollicités pour participer, selon leur spécialité, aux différents groupes de travail.

### 2.2.3. Suivi de la sauvegarde du site géologique du Guépelle (95)

En 2009, le bureau d'études In Situ a soumis au CSRPN une étude pour la sauvegarde, l'aménagement et la valorisation scientifique et pédagogique de la carrière du Guépelle. Le site avait subi certaines dégradations en raison du début de remblaiement de la carrière. Compte tenu de l'intérêt qu'il représente – il comprend notamment une coupe complète de l'Auversien et des niveaux remarquables fossilifères –, il apparaissait nécessaire de le sécuriser. En septembre 2009, le CSRPN a chargé l'un de ses membres d'assister à la réunion qui rassemblait l'exploitant du site, un scientifique, la DIREN, la Région et In Situ. Au cours de celle-ci, il a apporté son soutien au projet d'aménagement proposé par le bureau d'études.

## 2.3. Pour le compte de la région Île-de-France

### 2.3.1. Validation de Réserves naturelles régionales

Six projets de RNR ont étudiés, dans quatre départements (77, 78, 91 et 95).

Séance	Projet de réserve	Département
11	Carrière du Guépelle	95
	Carrière d'Auvers-sur-Oise	95
	Carrière de Vigny	95
12	Grands réages et hameau de Jarcy	91
	Domaine régional de Saint-Assise	77
14	Étangs de Bonnelles	78

Ces six projets de création de RNR ont été validés après un débat des membres du CSRPN.

L'ensemble des décisions relatives à la validation des projets de RNR figure en annexe 9.

### 2.3.2. Comités scientifiques locaux des RNR

Compte tenu de la multiplicité des réunions et groupes de travail auxquels les membres du CSRPN sont invités à participer il a été décidé d'organiser des conseils scientifiques dédiés aux RNR existantes et à celles en projet, après regroupements. Le CSRPN a validé le découpage de la région en 4 secteurs géographiques et la composition possible de chaque comité scientifique local.

Quatre secteurs ont ainsi été définis :

- secteur 1 : Ouest-Val d'Oise + Nord Yvelines (soit 6 RNR ou projets)
- secteur 2 : Nord Seine-et-Marne + Paris et Petite couronne + Est Val-d'Oise (soit 11 RNR ou projets)
- secteur 3 ; Ouest Seine-et-Marne + Est Essonne (soit 10 RNR ou projets)
- secteur 4 : Ouest Essonne + Sud Yvelines (12 RNR ou projets)

A ces quatre zones, s'ajoute un conseil scientifique spécifique aux réserves géologiques.

### 2.3.3. Avis sur la situation des Bernaches du Canada en Île-de-France

A la demande d'un conseiller régional d'Île-de-France, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) a étudié la situation des Bernaches du Canada dans les bases de loisir régionales. Selon les lieux, les Bernaches seraient à l'origine de dégradations (notamment de la qualité sanitaire de l'eau de baignade) ou de dégâts. En 2009, la LPO a soumis son analyse au CSRPN, ainsi que les mesures de gestion pouvant être envisagées (Cf. avis du CSRPN en annexe 10).

## 3. Partie financière

### 3.1. DIREN

POSTE DE DEPENSES	CREDITS ENGAGES	CREDITS MANDATES
AVERTI – Retranscription des réunions des 13 novembre 2008, 22 janvier, 26 mars et 28 mai 2009	0 €(engagement fait en 2008)	8 037,12 €
AVERTI – Retranscription des réunions des 24 sept. 2009		2 009,28 €
AVERTI – Retranscription des réunions des 26 nov. et 17 déc. 2009, 28 janv. 2010 + synthèse annuelle 2008	9 137,44 €	0 €(paiement en 2010)
<b>Totaux retranscription</b>	<b>9 137,44 €</b>	<b>10 046,40 €</b>
Prise en charge frais repas	6 262,56 €	2 267,71 €
<b>Totaux repas</b>	<b>6 262,56 €</b>	<b>2 267,71 €</b>
Remboursement frais déplacement	500,00 €	97,47 €
<b>Totaux frais de déplacement</b>	<b>500,00 €</b>	<b>97,47 €</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>15 900,00 €</b>	<b>12 411,58 €</b>

### 3.2. Partie financière pour la région Île-de-France

Prise en charge frais de repas : 474,99 €